

Année scolaire 2024-2025

TARIFS COLLÈGE et LYCÉE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES : une contribution annuelle est demandée à tous.

Remise accordée **sur la contribution annuelle des familles** pour la scolarisation :

Dans notre établissement :

De 2 enfants :	- 10 %
De 3 enfants :	- 20 %
De 4 enfants :	- 30 %

**Dans d'autres établissements
d'enseignement catholique :**

D'1 frère ou sœur :	- 5 %
De 2 frères ou sœurs :	- 10 %
De 3 frères ou sœurs :	- 15 %

Fournir un certificat de scolarité 2024 2025
avant le 15 septembre 2024.

	Collège	Lycée	
Contribution annuelle des familles	782€	804 €	
Frais annexes			
- Assurance scolaire	10 €	10 €	<u>Assurance scolaire</u> : l'établissement a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance obligatoire pour l'ensemble de ses élèves. Il est donc inutile de nous fournir une attestation individuelle.
- Fournitures et activités diverses	116 €	136 €	TD-SMS- ECOLE DIRECTE-Cotisations- activités-fournitures pédagogique-photocopies...)
- Cotisation APEL non divisible en cas de facturation séparée	25 €	25 €	<u>Cotisation APEL</u> (association des Parents d'Elèves) : sur demande écrite avant le 15 septembre, un avoir de 25€ sera effectué si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL.
Sortie d'intégration des 6èmes	40 €	-	
PSC1 pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Prépa Métiers	35 €	35 €	
REPAS SELF	6.20 €	6.20 €	

MODES DE RÈGLEMENT :

- Prélèvement automatique sur 10 mois, d'octobre à juillet (pensez à fournir un RIB). Un mandat sera disponible sur Ecole Directe.

Ou bien en 1 fois, 3 fois ou mensuellement :

- Carte bancaire par Ecole Directe
- Chèque
- Espèces